

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-TREIZIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le douze juin deux mille quinze
sur la convocation de la secrétaire générale

Assistent madame Diane Vincent, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, madame Claire Bilodeau, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, madame Françoise Godin, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek, monsieur Charles-Félix Ross, madame Mirella Piscineri, monsieur David Boissonneault, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Madame Marie-Christiane Lecours participe à la séance par téléphone.

La séance débute vers 9 h 40.

-----ooo0ooo-----

Après les présentations d'usage, la présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue à madame Mirella Piscineri nommée membre indépendante du conseil d'administration et à monsieur David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec, nommé comme membre désigné par l'Union des producteurs agricoles.

Les administrateurs sont également informés de la reconduction du mandat de madame Jacynthe Gagnon.

-----ooo0ooo-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

- 02 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} mai 2015
- 03 Plan d'exploitation 2015-2016 de La Financière agricole du Québec, adoption
- 04 Plan stratégique 2015-2018 – Bilan du Plan stratégique 2012-2015
- 05 Plan d'action de développement durable 2013-2015 - Bilan des résultats 2014-2015
- 06 Gestion des risques organisationnels majeurs :
- Politique-cadre de gestion des risques, modifications
 - Cadre de gestion des risques organisationnels
- 07 Présentation des états financiers de La Financière agricole du Québec, du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte pour l'exercice financier 2014-2015 et des résultats d'audit

- Approbation des états financiers 2014-2015 de La Financière agricole du Québec, du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte
- 08 Augmentation du montant total en cours, prorogation de l'échéance et modifications à certaines caractéristiques et limites du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec
- 09 Rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu : processus lié au choix entre le programme ASRA et les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus
 - Lettre au ministre du 14 mai 2015, dépôt
- 10 ASRA – Veaux de lait - Analyse du plan d'action proposé sur l'intérêt assurable et recommandation quant à la couverture d'assurance pour ce produit :
 - Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Retrait de la couverture d'assurance pour le produit Veaux de lait à compter de l'année d'assurance 2016
- 11 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles - détermination des contributions unitaires des produits assurables du secteur végétal pour l'exercice financier 2015-2016
- 12 Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt – révision, approbation de principe
- 13 Plan de simplification des programmes et des processus pour la clientèle
- 14 Démarche LEAN
- 15 Désignation de personnes autorisées à agir comme adjointe à la secrétaire générale

Discussion

- 16 Sujets découlant du procès-verbal précédent
- 17 Rapport de la direction :
 - Constitution de la réserve pour les programmes de gestion des risques agricoles, suivi
 - Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), président du conseil d'administration
- 18 Biologique – Programme d'assurance et de protection du revenu, état de situation
- 19 Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière - État de situation
- 20 Projet de Rapport annuel 2014-2015 de La Financière agricole du Québec, dépôt

Rapport des comités

- 21 Rapport du comité des services à la clientèle :
 - Étude sur la satisfaction de la clientèle 2015
 - Refonte du site Web de La Financière agricole
 - Positionnement du réseau régional
 - Processus de gestion de la qualité – volet approche client
 - Rapport synthèse annuel 2014-2015 sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes
 - Rapport synthèse annuel 2014-2015 de la Politique sur les demandes de révision

- Comité de révision et Comité d'examen des appels pour l'exercice financier 2014-2015, dépôt des comptes rendus
- 22 Rapport du comité de vérification :
- Tableau de bord au 31 mars 2015
 - Rapport du Vérificateur général – Vérification de l'optimisation des ressources
 - Certifications actuarielles du Programme d'assurance récolte sur les méthodes d'évaluation du rendement probable, les méthodes de tarification des primes et l'autonomie financière, dépôt des résultats des rapports et plan de mise en œuvre des recommandations
 - Vérification interne, dépôt de documents
- 23 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles :
- Évaluation du fonctionnement du conseil et des administrateurs de La Financière agricole du Québec, compilation des résultats et analyse
 - Plan d'exploitation 2014-2015 - Bilan des résultats au 31 mars 2015

Dépôt de documents pour information

- 24 Fiche d'information découlant de l'étude de performance comparée 2015 – Programme ASREC – protections d'assurance contre les pertes dues à la grêle en Alberta
- 25 Programme de financement de l'agriculture sur la clientèle réalisant des activités de transformation, analyse des changements
- 26 Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles du MAPAQ, état du remboursement
- 27 Rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 mars 2015
- 28 Rapport de la Vice-présidence au financement au 31 mars 2015
- 29 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
- 30 Revue de presse
- 31 Varia :
- Remerciements à madame Christiane Roberge

- 32 Date de la prochaine séance
- 33 Huis clos
- 34 Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 1^{er} MAI 2015

Le projet de procès-verbal de la cent soixante-douzième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 1^{er} mai 2015 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ] QUE ce procès-verbal soit adopté.

Madame Sheïlla Van Norman, directrice du Bureau du président-directeur général et des communications, se joint aux administrateurs pour les quatre prochains sujets.

Un projet de Plan d'exploitation 2015-2016 est déposé. Il identifie les actions à réaliser au cours du présent exercice financier pour concrétiser les objectifs établis au Plan stratégique 2015-2018 de la société.

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

Le Plan d'exploitation 2015-2016 sera soumis à l'approbation du gouvernement avec le Plan stratégique 2015-2018.

PLAN D'EXPLOITATION 2015-2016 DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, ADOPTION

ATTENDU QUE [REDACTED].

ATTENDU QU' [REDACTED].

ATTENDU QU' [REDACTED].

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED].

Résolution
N° 1242

1° QUE le Plan d'exploitation 2015-2016 de La Financière agricole du Québec annexé à la présente résolution soit adopté;

2° QUE ce plan d'exploitation soit transmis à monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour être soumis à l'approbation du gouvernement.

Le Plan stratégique 2015-2018 doit comprendre un bilan du plan stratégique précédent. Ce bilan est déposé et présenté. Il fait état des réalisations de la société et mesure l'atteinte des objectifs stratégiques fixés pour la période de 2012 à 2015.

[REDACTED] :

- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED];

[REDACTED].

[REDACTED].

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018 – BILAN DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2015

Résolution N° 1243

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE le Bilan du Plan stratégique 2012-2015 déposé à la présente séance soit approuvé et intégré au Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole du Québec;

2° QUE la présente résolution ait effet depuis le 1^{er} mai 2015.

La société doit rendre compte de ses engagements en matière de développement durable dans son rapport annuel.

L'année 2014-2015 conclut le cycle de réalisation du Plan d'action de développement durable 2013-2015 de la société. Le bilan 2014-2015 déposé fait état des réalisations des actions identifiées dans ce plan.

[REDACTED].

**PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015 –
BILAN DES RÉSULTATS 2014-2015**

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1244

QUE le Bilan des résultats 2014-2015 du Plan d'action de développement durable 2013-2015 de La Financière agricole du Québec déposé à la présente séance soit approuvé et intégré au rapport annuel 2014-2015.

GESTION DES RISQUES ORGANISATIONNELS MAJEURS

Un état d'avancement des travaux sur la gestion des risques organisationnels est déposé. Après avoir fait état des résultats de la vigie réalisée auprès de la Régie des rentes du Québec, de la Régie de l'assurance-maladie du Québec et de l'Autorité des marchés financiers sur cette question, madame Van Norman fait la présentation des décisions et orientations retenues par la société.

Il est proposé de mettre à jour la Politique-cadre de gestion des risques approuvée en 2013 [REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

La coordination de ce dossier sera assurée par madame Van Norman. Le conseil d'administration sera appelé à participer activement à l'identification des risques majeurs.

- Politique-cadre de gestion des risques, modifications

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1245

QUE les modifications à Politique-cadre de gestion des risques déposées à la présente séance soient approuvées.

- Cadre de gestion des risques organisationnels

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1246

QUE le conseil d'administration reçoive le cadre de gestion des risques organisationnels déposé à la présente séance.

Madame Francine Jacques, vice-présidente aux affaires corporatives, monsieur Richard Laroche, directeur des ressources financières et matérielles, et madame Lise Caron, responsable de la comptabilité, de cette direction, se joignent aux administrateurs pour les trois prochains sujets.

Le comité de vérification a tenu une séance le 11 juin. Madame Marie-Christiane Lecours, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014-2015 DE LA FINANCIÈRE
AGRICOLE DU QUÉBEC, DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES ET DU FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE
ET DES RÉSULTATS D'AUDIT**

Les états financiers 2014-2015 de La Financière agricole et des fonds ASRA et ASREC qu'elle administre sont déposés.

Monsieur Laroche présente les états financiers de la société et fournit les explications requises sur les différents postes de revenus et de dépenses. Il signale la présentation du budget initial de l'année 2014 dans l'état consolidé des résultats à des fins de comparaison. Monsieur Laroche fournit les explications requises sur les écarts observés en rappelant que ce budget a été révisé en juin 2014 pour tenir compte, notamment, de la réduction de l'enveloppe budgétaire annuelle de 615 M\$ à 598 M\$.

Les revenus totalisent 579,6 M\$ et les dépenses s'élèvent à 341,8 M\$. Les frais d'administration sont en baisse de 2,2 M\$.

Monsieur Laroche attire l'attention des participants sur les principales variations de dépenses, notamment la diminution de 20,9 M\$ de la dépense au programme Agri-stabilité. Cet écart est principalement attribuable à des ajustements apportés aux provisions relatives aux années antérieures. Il précise que des changements ont été apportés cette année à la méthode d'établissement des indices pour les céréales en raison des ajustements significatifs apportés à la provision. [REDACTED]. Le travail visant à raffiner les estimations de la société se poursuivra.

La valeur des placements et les revenus d'intérêts sont en hausse.

Les normes comptables applicables à la société prévoient que les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable. Aucune perte de valeur sur placements en BTAA n'a été comptabilisée cette année.

La réserve attribuable aux garanties de prêts affiche un surplus cumulé de 100 M\$ au 31 mars 2015. Un montant de 6,3 M\$ a été retiré du Compte dédié pour être versé dans le compte courant en application de la Politique de capitalisation.

L'exercice financier 2014-2015 se solde par un excédent de 237,8 M\$. Cet excédent a été utilisé dans une bonne proportion pour le remboursement des emprunts. L'excédent cumulé au 31 mars 2015 se situe à 80 M\$.

Le coût des intérêts sur le déficit cumulé des opérations de la société au 31 mars 2010, de 6,4 M\$, est assumé à même la subvention versée par le MAPAQ. Par conséquent, le solde du déficit cumulé pris en charge par le gouvernement est demeuré à 516,8 M\$ en date du 31 mars 2015. L'excédent des opérations de la société depuis le 1^{er} avril 2010 s'élève à 496,7 M\$.

Les participants s'attardent au contenu de la note 7 qui tient compte de la décision prise par le gouvernement le 27 mai dernier. [REDACTED]

Le gouvernement a réitéré son engagement de prendre en charge le solde résiduel du déficit cumulé au 31 mars 2010 en incluant la couverture des intérêts liés à ce déficit cumulé à même la subvention 2015-2016 établie à 447 352 600 \$.

Le gouvernement a également autorisé la création d'une réserve actuarielle à compter de l'exercice financier 2015-2016 afin de contrer les risques exceptionnels liés aux programmes de gestion des risques agricoles. Cette réserve devra être capitalisée à hauteur de 317 000 000 \$, et ce, en fonction de la disponibilité des liquidités provenant des excédents annuels générés par la société. Elle devra être dotée d'une somme minimale de 100 000 000 \$ avant la fin de l'exercice financier 2015-2016. Ces sommes seront placées dans un compte spécifique à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La société devra prendre à même la subvention qui lui est versée par le MAPAQ le montant des coûts en intérêts sur le déficit cumulé de la société au 31 mars 2010 à la charge du gouvernement et réaliser à partir des excédents annuels générés par la société, une fois la capitalisation de la réserve complétée, la résorption de ce déficit cumulé.

[REDACTED]

[REDACTED]

La note 28 sur la gestion des risques liés aux instruments financiers est portée à l'attention du comité.

Aucune provision n'a été établie à l'égard des poursuites judiciaires impliquant la société à titre de défenderesse.

Monsieur Laroche poursuit avec la présentation des états financiers des Fonds ASRA et ASREC.

Le surplus d'opérations de plus de 100 M\$ du Fonds ASRA pour l'exercice financier 2014-2015 fait passer le déficit cumulé du Fonds 256,4 M\$ à 155,5 M\$ au 31 mars 2015.

Quant au Fonds ASREC, l'excédent dégagé pour l'exercice 2014-2015 porte le surplus cumulé de ce fonds à 273 M\$ au 31 mars 2015.

La rencontre avec les représentants du Vérificateur général pour la présentation des résultats de leur audit pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 s'est bien déroulée. Il est rappelé que la décision gouvernementale et les résultats financiers de la société doivent demeurer confidentiels jusqu'au dépôt du rapport annuel 2014-2015 à l'Assemblée nationale.

Les seuils de signification et les seuils de référence préliminaires ont été retenus jusqu'à la fin des travaux, à l'exception de ceux de la société qui ont été revus légèrement à la baisse.

Les principaux risques et secteurs significatifs identifiés ont été passés en revue.

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

Les représentants du Vérificateur général ont mentionné la bonne collaboration obtenue des employés de la société.

- **Approbation des états financiers 2014-2015 de La Financière agricole du Québec, du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte**

Résolution
N° 1247

[REDACTED], IL EST
RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], sur opposition de [REDACTED] et de
[REDACTED] et sur abstention de [REDACTED],
de [REDACTED] et de [REDACTED] :

QUE les états financiers de La Financière agricole du Québec, auxquels sont consolidés les états financiers de Capital Financière agricole inc., pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, et les états financiers du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, pour les exercices terminés le 31 mars 2015, vérifiés par la Vérificatrice générale du Québec, madame Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA, et soumis à la présente séance, soient approuvés tels que préparés et soient signés, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, par madame Diane Vincent, présidente du conseil d'administration, et monsieur Robert Keating, président-directeur général, [REDACTED]

[REDACTED].

Le conseil prend connaissance de la proposition de renouvellement du régime d'emprunts à court terme de la société qui viendra à échéance le 30 juin 2015.

[REDACTED].

Madame Jacques répond aux questions et fournit les explications requises en précisant que le régime d'emprunts ne pourra être utilisé par la société aux fins de placements, incluant ceux aux fins de capitalisation de la réserve autorisée.

Le montant total autorisé du régime d'emprunts ainsi que les limites applicables seront diminués au fur et à mesure que La Financière agricole du Québec capitalisera sa réserve autorisée pour les programmes de gestion des risques agricoles, d'un montant équivalent.

AUGMENTATION DU MONTANT TOTAL EN COURS, PROROGATION DE L'ÉCHÉANCE ET MODIFICATION DE CERTAINES CARACTÉRISTIQUES ET LIMITES DU RÉGIME D'EMPRUNTS À COURT TERME DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE [REDACTED].

[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QU'[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

Résolution
N° 1248

[REDACTED], IL EST
RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] :

1° QUE le régime d'emprunts permettant à La Financière agricole du Québec d'emprunter à court terme soit modifié afin de fixer le montant total des emprunts autorisés à 520 000 000 \$ et de porter la date d'échéance de ce régime d'emprunts au 30 juin 2016;

2° QUE les caractéristiques et limites du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec soient modifiées comme suit :

Utilisation des emprunts	Limites actuelles (M\$)	Échéances actuelles	Limites proposées (M\$)	Échéances proposées
Fonds ASRA et ASREC	122	30/06/2015	357	30/06/2016
Opérations courantes de la FADQ	100	30/06/2015	115	30/06/2016
Agence de vente pour l'acériculture	40	30/06/2015	40	30/06/2016
Capital Financière agricole inc.	8	30/06/2015	8	30/06/2016
Total	270	30/06/2015	520	30/06/2016

3° QUE le montant total autorisé du régime d'emprunts, ainsi que les limites applicables, soient diminués au fur et à mesure que La Financière agricole du Québec capitalisera sa réserve autorisée pour les programmes de gestion des risques agricoles d'un montant équivalent;

4° QUE les emprunts contractés par La Financière agricole du Québec en vertu du présent régime d'emprunts ne puissent servir aux fins de placements, incluant ceux aux fins de capitalisation de la réserve autorisée pour les programmes de gestion des risques agricoles;

5° QU'afin de permettre au ministre des Finances de suivre l'évolution du régime d'emprunts, La Financière agricole du Québec transmette un rapport mensuel sur ses emprunts et sur le montant de la réserve autorisée pour les programmes de gestion des risques agricoles, selon les modalités établies par ce dernier;

6° QUE les personnes désignées à la Politique d'autorisation relative aux opérations bancaires et de trésorerie initiées à la Vice-présidence aux affaires corporatives, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soient autorisées, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, à signer toute convention de services financiers concernant les emprunts auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en accepter les conditions et les modalités, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et des limites prévues au présent régime, à déterminer les conditions et modalités permettant d'encadrer les opérations effectuées par les personnes habilitées à conclure toute transaction d'emprunt tel que déterminé au tableau de désignations de la Politique, à consentir toutes clauses qu'elles jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'elles jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

7° QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec afin d'autoriser La Financière agricole du Québec à modifier son régime d'emprunts, comme prévu à la présente résolution;

8° QUE les dispositions de la résolution adoptée le 31 mars 2010, modifiée par les résolutions adoptées le 11 mai 2011, le 11 mai 2012, le 23 mai 2013 et le 23 mai 2014 demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

[REDACTED] s'excuse de devoir quitter momentanément la séance.

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint aux administrateurs pour les trois prochains sujets.

Le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec propose, dans son rapport déposé en décembre 2014, de rendre permanente la décision de limiter l'admissibilité à Agri-Québec aux secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre. Il maintient également les recommandations du conseil d'administration de mai 2015 à l'effet d'offrir aux seuls secteurs couverts par le programme ASRA le choix de participer à l'ASRA ou aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus et de limiter les sommes représentant les arrimages cumulés à celles relatives aux trois années antérieures.

Les membres prennent connaissance [REDACTED]

- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED]

[REDACTED].

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU :
PROCESSUS LIÉ AU CHOIX ENTRE LE PROGRAMME ASRA ET LES
PROGRAMMES AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS**

ATTENDU QUE [REDACTED]

[REDACTED];

Résolution
N° 1249

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée
par [REDACTED] :

1° QUE le processus décisionnel pour mener à terme la sélection des programmes de gestion des risques par les secteurs de production concernés déposé à la présente séance soit approuvé, sous réserve de la possibilité de reporter, s'il y a lieu, l'échéance établie pour l'exercice de ce choix;

2° QUE les démarches auprès des fédérations et groupes concernés de l'Union des producteurs agricoles soient entreprises afin de leur présenter l'information pertinente et de les informer du processus approuvé pour leur permettre d'exercer leur choix entre les programmes ASRA et les programmes Agri.

- **Lettre au ministre du 14 mai 2015, dépôt**

[REDACTED].

[REDACTED].

Monsieur Ernest Desrosiers se joint à monsieur Brouard pour la présentation du prochain sujet.

**ASRA - VEAUX DE LAIT- ANALYSE DU PLAN D'ACTION PROPOSÉ SUR
L'INTÉRÊT ASSURABLE ET RECOMMANDATION QUANT À LA
COUVERTURE D'ASSURANCE POUR CE PRODUIT**

[REDACTED]

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

Les entreprises pourront se rendre admissibles aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, ce qui permettra de maintenir le soutien à ce secteur. La société s'assurera de bien informer les clients concernés et leur fournira, notamment, par son réseau régional, un appui personnalisé afin d'évaluer les possibilités tant en protection du revenu qu'en financement agricole. La société communiquera également avec les institutions financières pour les éclairer sur la viabilité du secteur.

**PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES-
RETRAIT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LE PRODUIT
VEAUX DE LAIT À COMPTER DE L'ANNÉE D'ASSURANCE 2016**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]:

- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED].

ATTENDU QU'[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU'[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

Résolution
N° 1250

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], sur opposition de [REDACTED] et de [REDACTED] et sur abstention de [REDACTED], de [REDACTED] et de [REDACTED] :

1° QUE La Financière agricole prenne acte du plan d'action de la Fédération des producteurs de bovins du Québec déposé à la présente séance et des conclusions découlant de son analyse;

2° QUE La Financière agricole conclue que les propositions contenues dans ce plan d'action ne permettent pas de ramener le risque assurable à la ferme et d'établir des coûts de production et des prix du marché qui respectent les règles et les normes prescrites par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles;

3° QUE, par conséquent, la couverture pour le secteur du veau de lait soit retirée du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à compter de l'année d'assurance 2016 et que les entreprises visées puissent être admissibles aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus à compter de l'année de programme 2016, étant entendu que la société pourra éventuellement regrouper des entités juridiques si elles sont liées à un même intégrateur pour l'application des plafonds prévus aux programmes AGRI;

4° QUE, puisque l'intérêt assurable n'est pas transféré des intégrateurs aux entreprises libres-financées ou liées, les dispositions du programme ASRA quant à l'application, à compter du 1^{er} juillet 2015, d'une modulation de la prime à 50 % - 50 % s'appliquent;

5° QUE le conseil d'administration confie à la direction le mandat de mettre en place deux chantiers de travail, le premier portant sur les conditions d'admissibilité aux programmes AGRI et sur la teneur d'éventuels contrats liant une entreprise indépendante et un intégrateur et le deuxième portant sur l'élaboration de propositions en financement afin de faciliter la transition vers une couverture basée sur les programmes Agri, notamment par l'introduction, au Programme d'appui à la diversification et au développement régional, d'un volet destiné aux producteurs du secteur des veaux de lait;

6° QUE les résultats des travaux de ces chantiers soient présentés au conseil d'administration à sa séance du 11 septembre 2015.

Les administrateurs prennent connaissance d'une proposition de taux de contributions unitaires pour l'année d'assurance 2014-2015 à l'égard des produits assurables du secteur végétal couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

[REDACTED].

**PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
- DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS UNITAIRES DES PRODUITS
ASSURABLES DU SECTEUR VÉGÉTAL POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1251

1° QUE les taux de contributions unitaires des produits assurables du secteur végétal pour l'exercice financier 2015-2016 couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles annexés à la présente résolution soient adoptés;

2° QUE les modifications à l'article 78 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui en découlent soient adoptées;

3° QUE soit fixée au 12 juin 2014 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

Monsieur Brouard quitte la séance.

Le conseil d'administration prend connaissance d'une proposition de modifications au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt afin d'en améliorer la gestion administrative, en plus de le simplifier. Monsieur Desrosiers en fait la présentation.

[REDACTED].

**PROGRAMME DE PROTECTION CONTRE LA HAUSSE DES
TAUX D'INTÉRÊT, RÉVISION- APPROBATION DE PRINCIPE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1252

1° QUE La Financière agricole souscrive aux modifications proposées au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt selon les modalités présentées à la présente séance;

2° QUE les modifications requises à ce programme soient soumises à l'approbation du conseil d'administration à une prochaine séance.

Madame Sylvie Grondin, vice-présidente à la clientèle, madame Van Norman, madame Jacques et monsieur Brouard se joignent à la séance pour le prochain sujet.

[REDACTED].

Un projet de Plan de simplification des programmes et des processus pour la clientèle est déposé et soumis à l'approbation du conseil d'administration.

[REDACTED].

[REDACTED].

Le document sera transmis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

PLAN DE SIMPLIFICATION DES PROGRAMMES ET DES PROCESSUS POUR LA CLIENTÈLE

Résolution
N° 1253

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

QUE le Plan de simplification des programmes et des processus pour la clientèle soit approuvé tel que modifié.

Madame Van Norman et monsieur Brouard quittent la séance.

Monsieur Louis Potvin, directeur principal des ressources informationnelles et du soutien à l'optimisation des processus, madame Caroline Tremblay, analyste de l'informatique et des procédés administratifs de cette direction, et monsieur André Picard, directeur du financement agricole et forestier, se joignent aux administrateurs pour la présentation du prochain sujet.

DÉMARCHE LEAN

La société s'est engagée, en 2014, dans une démarche de soutien à l'optimisation des processus. Pour ce faire, elle s'est inspirée du Lean Management pour optimiser ses processus de travail. L'approche Lean est centrée sur l'élimination des actions ou étapes sans valeur qui réduisent la performance et l'efficacité.

Une présentation de la démarche et de la méthodologie utilisée dans les projets d'optimisation des processus est faite aux administrateurs. Le projet pilote, dit projet vitrine, porte sur le traitement d'une demande de garantie de prêt en financement.

DÉSIGNATION DE PERSONNES AUTORISÉES À AGIR COMME ADJOINTE À LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION

- **Constitution de la réserve pour les programmes de gestion des risques agricoles, suivi**

Les discussions portant sur la réserve ont été tenues dans le cadre de la présentation des états financiers 2014-2015.

- **Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), président du conseil d'administration**

Monsieur Gilles Martin, un producteur agricole de la région du Bas-Saint-Laurent, assumera la présidence du conseil d'administration du Fonds d'investissement pour la relève agricole. Des félicitations lui seront adressées au nom du conseil d'administration.

BIOLOGIQUE – PROGRAMME D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU, ÉTAT DE SITUATION

Une fiche d'information sur les différents travaux en cours et à venir dans le secteur biologique visant, notamment, à identifier les producteurs détenant une certification biologique et à développer une méthode d'établissement de prix unitaires spécifiques liée aux besoins de la clientèle de ce secteur est déposée.

**PROGRAMME DE MESURES INCITATIVES À LA PRODUCTION DE
CULTURES PÉRENNES À LA BAIE DE LAVALLIÈRE - ÉTAT DE SITUATION**

Un état de situation sur le Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière est déposé. [

].

**PROJET DE RAPPORT ANNUEL 2014-2015
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, DÉPÔT**

Le projet de Rapport annuel 2014-2015 de La Financière agricole est déposé.

Les ajouts et ajustements proposés par les administrateurs y ont été intégrés. La version finale sera soumise à l'approbation du conseil d'administration au cours d'une séance par téléphone qui sera convoquée au cours du mois de juillet.

[] s'excuse de devoir quitter la séance.

Le comité des services à la clientèle s'est réuni le 22 mai 2015. Monsieur Pierre Lemieux, président du comité, fait rapport au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

- Étude sur la satisfaction de la clientèle 2015

Cette année, les étapes d'élaboration et de diffusion du sondage ont été réalisées à l'interne. Un questionnaire sécurisé a été transmis directement à la clientèle par courriel.

Quelque 2 406 clients ont répondu au sondage en ligne entre les 3 et 17 février 2015, pour un taux de réponse représentatif de 9,6 %. Le rapport sur les résultats détaillés a été produit par Ad Hoc Recherche. Il est déposé.

[]

[]

[]

[]

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

- **Refonte du site Web de La Financière agricole**

La société a amorcé la refonte de son site Web qui permettra, notamment, d'offrir une meilleure organisation des contenus et de tenir compte des plates-formes mobiles qui sont de plus en plus utilisées.

Les maquettes visuelles développées dans le cadre de ce projet ont été présentées au comité. La rédaction et la réécriture des contenus ont été confiées à une équipe multisectorielle à l'interne et le langage client sera privilégié. La mise en ligne du nouveau site Web est prévue à la fin de l'automne 2015.

L'organisation mise sur la simplicité et l'uniformisation dans la présentation des informations. [REDACTED].

- **Positionnement du réseau régional**

Le réseau régional de la société compte actuellement 19 centres de services complétés par 16 comptoirs de services. [REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

- **Processus de gestion de la qualité – volet approche client**

[REDACTED].

[REDACTED] :

1. [REDACTED];
2. [REDACTED];
3. [REDACTED];
4. [REDACTED];
5. [REDACTED];
6. [REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

- **Rapport synthèse annuel 2014-2015 sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes**

Le rapport synthèse sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes pour l'exercice financier 2014-2015 est déposé.

Le nombre de plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 s'élève à 57, une diminution de 42 % par rapport à l'année précédente. La répartition des plaintes par programme et par produit indique qu'elles concernent majoritairement le Programme d'assurance récolte - système collectif. Toutes les plaintes ont été traitées à l'intérieur de l'exercice financier concerné.

- **Rapport synthèse annuel 2014-2015 de la Politique sur les demandes de révision**

Le Rapport synthèse 2014-2015 sur l'application de la Politique sur les demandes de révision est déposé.

Au cours de cet exercice financier, 53 demandes de révision, dont 49 visent des décisions rendues en assurance et protection du revenu, ont été reçues. Quatre demandes de révision en financement ont été formulées.

Des précisions sur les décisions modifiées par le comité de révision ont été présentées au comité. Ces modifications résultent, en bonne partie, de nouvelles informations transmises à la société par le client après le traitement de son dossier.

- **Comité de révision et Comité d'examen des appels pour l'exercice financier 2014-2015, dépôt des comptes rendus**

Les comptes rendus des décisions prises à l'égard des demandes soumises au Comité de révision pour les produits « Assurances, Protection du revenu et Financement », et du Comité d'examen des appels – Programmes

Agri-stabilité et Agri-investissement, pour l'exercice financier 2014-2015 sont déposés

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles s'est réuni immédiatement avant la présente séance. Madame Diane Vincent, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

- **Évaluation du fonctionnement du conseil et des administrateurs de La Financière agricole du Québec, compilation des résultats et analyse**

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED]:

- [REDACTED];
- [REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

- **Plan d'exploitation 2014-2015 – Bilan des résultats au 31 mars 2015**

Le bilan de la mise en œuvre du Plan d'exploitation 2014-2015 est déposé.

[REDACTED].

Résolution
N° 1254

[REDACTED], IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration prenne acte du Bilan des résultats au 31 mars 2015 du Plan d'exploitation 2014-2015 déposé à la présente séance.

[REDACTED] se joint de nouveau à la séance par téléphone.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

- **Tableau de bord au 31 mars 2015**

Le tableau de bord, tel qu'actualisé au 31 mars 2015, est déposé et commenté par madame Lecours. Elle attire notamment l'attention des membres sur l'introduction de données sur Agri-Québec Plus et le Programme de fonds d'urgence relatif à la diarrhée épidémique porcine et au Delta coronavirus porcine et la baisse significative observée en ressources humaines.

[REDACTED].

- **Rapport du Vérificateur général – Vérification de l'optimisation des ressources**

Le rapport du Vérificateur général sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société a été déposé à l'Assemblée nationale le 3 juin dernier. Le chapitre 5 consacré aux mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de La Financière agricole est déposé.

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

En application de la loi constitutive de La Financière agricole et du Règlement canadien sur l'assurance production, la société a confié à la firme d'actuares Axxima le mandat d'effectuer les certifications actuarielles de l'évaluation des méthodes d'évaluation du rendement probable et des méthodes de tarification des primes ainsi que de l'autonomie financière du Programme d'assurance récolte. Les résultats de ces certifications, requises tous les cinq ans, sont déposés.

Elles ne comportent aucune restriction et confirment que le programme satisfait aux exigences actuelles de Agriculture et Agroalimentaire Canada. La société entend donner suite à des recommandations formulées par les actuares mandatés:

- **Certifications actuarielles du Programme d'assurance récolte sur les méthodes d'évaluation du rendement probable, les méthodes de tarification des primes et l'autonomie financière, dépôt des résultats des rapports et plan de mise en œuvre des recommandations**

[REDACTED], IL EST
RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] :

Résolution
N° 1255

1° QUE le conseil d'administration prenne acte des résultats des rapports sur les méthodes d'évaluation du rendement probable, les méthodes de tarification des primes et l'autonomie financière du Programme d'assurance récolte déposés à la présente séance;

2° QUE le plan d'action proposé pour la mise en œuvre de recommandations déposé à la présente séance soit approuvé.

- **Vérification interne, dépôt de documents**

- Bilan de réalisation du plan d'action de la direction de la vérification interne - Recommandations de la Firme Mallette

Le bilan de réalisation du plan d'action de la direction de la vérification interne donnant suite aux recommandations du rapport d'évaluation de la qualité de la DVI produit par la Firme Mallette est déposé. Les recommandations sont presque entièrement appliquées.

- Rapport portant sur les contrats de services professionnels

Le rapport de vérification interne portant sur les contrats de services professionnels est déposé.

[REDACTED].

- Suivis des pistes d'amélioration formulées

[REDACTED].

**FICHE D'INFORMATION DÉCOULANT DE L'ÉTUDE DE PERFORMANCE
COMPARÉE 2015 – PROGRAMME ASREC – PROTECTIONS D'ASSURANCE
CONTRE LES PERTES DUES À LA GRÊLE EN ALBERTA**

Un document d'information présentant des paramètres des protections d'assurance offertes en Alberta contre les pertes de récolte dues à la grêle et aux incendies accidentels ou causés par la foudre est déposé. L'analyse des protections contre la grêle a permis d'observer que les taux de prime sont calculés pour chaque canton en fonction de leur historique de pertes.

**PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE - ANALYSE DES
CHANGEMENTS SUR LA CLIENTÈLE RÉALISANT
DES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION**

Une analyse des changements apportés au Programme de financement de l'agriculture sur la clientèle réalisant des activités de transformation est déposée. Elle permet de conclure que les modifications introduites au programme ont eu des effets bénéfiques sur le secteur.

**PROGRAMME D'AVANCES AUX ENTREPRISES ADMISSIBLES À LA
STRATÉGIE DE SOUTIEN À L'ADAPTATION DES ENTREPRISES
AGRICOLES DU MAPAQ, ÉTAT DU REMBOURSEMENT**

Des statistiques au 30 avril 2015 sur l'état du remboursement des avances consenties dans le cadre du Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles du MAPAQ sont déposées. [REDACTED].

**RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE AUX ASSURANCES ET
À LA PROTECTION DU REVENU AU 31 MARS 2015**

Le rapport de la Vice-présidente aux assurances et à la protection du revenu au 31 mars 2015 est déposé.

**RAPPORT MENSUEL DE LA VICE-PRÉSIDENTE AU FINANCEMENT
AU 31 MARS 2015**

Le rapport de la Vice-présidente au financement au 31 mars 2015 est déposé.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel que mis à jour, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 1^{er} mai au 11 juin 2015 est déposée.

VARIA

- **Remerciements à madame Christiane Roberge**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution
N° 1256

1° QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs sincères remerciements à madame Christiane Roberge pour l'excellent travail accompli auprès du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec et de ses comités, son professionnalisme et la constante et précieuse collaboration manifestée dans le cadre de ses fonctions;

2° QUE les membres du conseil d'administration offrent à madame Roberge leurs meilleurs vœux à l'occasion de sa retraite et souhaitent que cette nouvelle étape de vie lui procure beaucoup de plaisir et de satisfaction.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue vendredi 11 septembre 2015.

[REDACTED] se retirent de la séance.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 17 h.

(Original signé par Marie-Christiane Lecours)

.....
Vice-présidente du conseil

(Original signé par Robert Keating)

.....
Président-directeur général

(Original signé par Françoise Godin)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale